



PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 3829-2017/ARR/DFA

du : 15/12/2017

AMPLIATIONS

| | |
|---------------------|----|
| Commissaire délégué | 1 |
| DFA | 1 |
| DEPS | 1 |
| Directions | 13 |
| JONC | 1 |

ARRÊTÉ
relatif aux dispositions du guide de l'occupant des logements provinciaux

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 53-2017/APS du 4 août 2017 relative à la gestion des logements mis à disposition par la province Sud ;

Vu le rapport n° 43354-2017/1-ACTS/DFA du 13 décembre 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le guide de l'occupant des logements provinciaux et son cahier technique, approuvé par la délibération du 4 août 2017, susvisée.

ARTICLE 2 : L'entrée en vigueur du guide annexé au présent arrêté est fixée au 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.